

Ministry of National Defence
PORTUGUESE COMMISSION OF MILITARY HISTORY

ACTA 2024

*The role of the military in political transitions:
from the 18th century to the present day*

XLIX International Congress of Military History

1 - 6 September 2024, Lisbon

Volume I





The role of the military in political transitions: from the 18th century to the present day

Acta 2024

XLIX International Congress of Military History

1 - 6 September 2024, Lisbon - Portugal

© 2025 Portuguese Commission of Military History

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without the prior permission of the publisher.

Published by:

Portuguese Commission of Military History

Av. Ilha da Madeira, n.º 1, Room 332

1400-204 Lisboa - Portugal

Coordinator and editor: Jorge Silva Rocha, PhD

Book Cover Design: Jorge Silva Rocha

Book cover images: Alfredo Cunha (*front*) and Eduardo Gageiro (*back*)

ISBN: 978-989-8593-31-3

DOI for this volume: <https://doi.org/10.56092/GDSK9438>

Printed in Portugal by Rainho & Neves - Artes Gráficas

RÉVOLUTION(S) HELVÉTIQUE(S) ET FORCES ARMÉES FRANÇAISES EN 1798: UNE SITUATION ATYPIQUE⁽¹⁾

Derck. Ch. ENGELBERTS (Switzerland)

Résumé :

En 1798, les cantons composant le « Louable Corps helvétique » connaissent des révolutions qui aboutissent à la création de la « République helvétique une et indivisible ». Ce texte étudie le rôle joué par la France et ses forces armées dans ces événements.

La majorité des anciens cantons abolit son Ancien Régime de manière autonome, sans la moindre intervention militaire. Pour d'autres, la présence militaire française sur les frontières suffit à provoquer le changement de régime. Autre cas de figure encore : l'intervention militaire française directe impose le renversement.

Dans la première phase de stabilisation du nouveau régime « l'Armée française en Helvétie » joue un rôle central, crucial. C'est la seule force militaire dont dispose un gouvernement helvétique créé *ex nihilo*, dépourvu de toute administration centrale antérieure, en particulier militaire.

Ce texte présente ce particularisme : une intervention militaire variable dans les changements de régime, vitale pour la survie du nouveau. Ces événements se produisent dans le contexte des négociations de Rastatt et de la préparation française face à une probable nouvelle coalition antifrançaise en formation.

1. Communication basée sur une fraction de ma thèse de doctorat : Les soldats français arrivent en Suisse. 1798 : libération ou occupation ? La perspective française. <https://libra.unine.ch/search?query=Derck%20Engelberts>

Mots-clés: République helvétique une et indivisible, Directoire, Armée française en Helvétie, intervention, stabilisation.

Introduction

Le 10 août 1792, le peuple parisien massacre une partie de la garde suisse qui joue son rôle en défendant le roi Louis XVI. Dernier rempart de la monarchie française, les régiments suisses au service du souverain n'ont pu s'opposer au renversement de la monarchie française renversée par le peuple en colère.

Six ans plus tard, la situation est nouvelle. La Terreur de la Convention appartient au passé, le Directoire a pu mettre un terme à la guerre contre la 1^{ère} coalition par le traité de Campo-Formio, la République française, première du nom, semble se stabiliser, des négociations de paix sont en cours à Rastatt. 1798 s'annonce donc plutôt calme en Europe, malgré les intrigues de l'Angleterre, la résistance à la présence française en Italie et les problèmes financiers endémiques du gouvernement français. Les républiques-soeurs ont fleuri. Elles forment un glacis stratégique pour la France.

La politique expansionniste de la France qui, avec ses forces armées, établit sur ses frontières des Républiques-soeurs, produit la disparition en 1798 des Anciens Régimes en Suisse, mais d'une manière atypique. La Confédération réunissant 13 Etats-cantons souverains laisse la place à une République helvétique « une et indivisible », sur le modèle de la constitution de l'an III, celle du Directoire en France.

En Suisse les choses se passent toujours différemment d'ailleurs. Les soldats suisses ont-ils été engagés pour sauver les Anciens Régimes de leurs cantons ? Parviendront-ils à défendre leur propre patrie face aux troupes républicaines déjà aguerries ? Pourquoi et comment faut-il changer 13 Anciens Régimes pour en établir un seul nouveau ? Ces interrogations soulignent la complexité des événements et de leur déroulement.

La situation intérieure en « Suisse » à la fin de l'Ancien Régime

Le Louable Corps helvétique, car tel était le nom usuel de la Suisse sous l'Ancien Régime, a observé avec effroi depuis 1789 ce qui se passe sur ses frontières occidentales. De nombreux émigrés ont trouvé refuge dans certains cantons helvétiques auprès des représentants des élites locales, en particulier dans certaines villes telles que Berne l'aristocratique, Bâle et Zurich les commerçantes ou Soleure la ville des ambassadeurs.

Libérés en France par leur licenciement en 1792, les soldats survivants des régiments capitulés sont en partie rentrés au pays. D'autres ont suivi des troupes contre-révolutionnaires en émigration, encore d'autres ont intégré les bataillons de volontaires de la République.

L'agitation sociale et politique n'a pas épargné une partie des cantons suisses et de leurs alliés. Ici ou là on dresse des arbres de la liberté, des interventions musclées doivent parfois ramener le calme. Ces événements touchent plus souvent les régions rurales dépendant politiquement des cantons-ville (Berne, Zurich, Lucerne, Bâle, Soleure, Fribourg, Schaffhouse) et aussi les différents bailliages dépendant, selon les cas, d'un ou plusieurs cantons. Tous ces territoires (campagnes et bailliages) sont en réalité des « territoires sujets ». Leurs habitants, quel que soit leur statut social ou économique, sont privés de droits politiques donc de participation à la gestion étatique. Des insurrections, parfois conduites par des notables, y ont surgi tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles.⁽²⁾ Dans l'historiographie suisse on parle souvent de « révoltes paysannes ». D'ampleur et durée limitées, elles se déroulent fréquemment autour de la question des relations ville-campagne et se terminent par l'exécution des meneurs.

A Stäfa, la publication en 1795 d'un manifeste demandant l'application de la constitution zurichoise à l'ensemble du canton plutôt qu'aux seuls bourgeois de la Ville de Zurich, fut réprimée par l'envoi de 2000 hommes de troupe.

L'agitation est généralement plus forte à proximité de la France, dans les milieux urbains instruits mais écartés des cercles très restreints du pouvoir en raison de leur âge ou de leur statut social et touche plus fortement deux localités : Bâle et Lausanne.

A Bâle, une frange importante de la population souhaite moderniser le régime, accorder l'égalité de statut entre citoyens et habitants de la partie campagnarde.

A Lausanne, on veut, comme déjà depuis longtemps, se libérer du « joug bernois », prendre son indépendance, sans forcément remettre en cause un lien avec le Corps helvétique.

Bonaparte a fait explorer dès la mi-mai 1797 la route du Simplon et requis du Valais un droit de passage qui lui a été refusé lors de la Diète de Frauenfeld en juillet. L'acceptation aurait violé le principe de neutralité à laquelle le Louable Corps helvétique et ses alliés s'accrochent. Il faut rappeler ici les notions du droit de passage en territoire neutre, étudiés et définis par Emer de Vattel dans son traité du *Droit des gens*. Il précise les conditions à réunir pour de tels passages et les problèmes qu'ils peuvent poser :

« Le passage innocent est dû à toutes les Nations avec lesquelles on vit en paix (L.II., § 123), et ce devoir s'étend aux troupes comme aux particuliers. Mais c'est au Maître du territoire de juger si le passage est innocent (ibid. § 128) et il est très difficile que celui d'une armée le soit entièrement.

2. Exemples : la guerre paysanne conduite par Leuenberger contre Berne en 1653, la révolte du major Davel en 1723 dans le Pays de Vaud, celle de Péquignat contre les Prince-Evêque de Bâle en 1740, le soulèvement de la Léventine en 1754-55, celui de Chenaux à Fribourg en 1781, la révolte du Gros Bellet à Monthey contre la Diète des Sept-Dizains valaisans en 1790, la révolution genevoise de 1792.

Les terres (...) d'Italie ont souffert de très-grands dommages par le passage des armées et sont devenues souvent le théâtre de la guerre. »⁽³⁾

A l'évidence, le passage doit être demandé (§ 120), ce qu'a fait Bonaparte. L'on peut, pour de bonnes raisons, le refuser (§ 121), ce que firent les Confédérés.

Le Directoire veut un changement de situation après Campo-Formio

En décembre 1797, à Paris, le Directoire fait clairement comprendre aux Suisses présents à Paris, le Bâlois Pierre Ochs et le Vaudois Frédéric-César de Laharpe, que le maintien des olygarchies helvétiques lui est insupportable. De gré ou de force, les institutions doivent changer en Suisse.

Du reste, le Directoire se garde bien de le préciser : le sort de l'Ancienne Confédération a d'ores et déjà été scellé entre les Grandes Puissances par l'article secret 6 du traité de Campo-Formio.⁽⁴⁾ L'Autriche y reconnaît de fait que la Suisse (déjà qualifiée de "République helvétique" !) fait partie de la zone d'influence française. C'est à partir de là que la question militaire se pose :

Bonaparte, pour se rendre de Milan par Chambéry à Rastatt, traverse entre les 21 et 24 novembre 1797 la Suisse de Genève à Bâle. Il fait halte à Lausanne, où il est acclamé, évite Fribourg et Berne et est à nouveau acclamé et reçu à Bâle.

Le 12 décembre 1797, le Directoire détache une division de l'armée d'Italie. Elle est dirigée vers Versoix, située entre l'alliée confédérée Genève et Nyon en territoire vaudois. Ces troupes doivent y être rendues entre les 14 et 24 janvier 1798.

Répondant à la requête du 7 septembre 1797 d'une délégation conduite par La Harpe, le Directoire place, le 28 décembre, les Vaudois sous la protection de la France.

Aucune autre troupe n'est dirigée sur les frontières helvétiques dans l'immédiat.

Au sein du Directoire, c'est surtout le directeur Reubell (Bonaparte le qualifie de seul homme fort) qui vise la Confédération et tout particulièrement la République de Berne et ses « *hauts, puissants et magnifiques Seigneurs* ». Son animosité serait liée à un procès qu'il y aurait perdu...

3. VATTEL, Emer de, Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite & aux affaires des Nations & des Souverains, Londres, 1758. Reprint de l'édition de Washington (1916), Genève, Slatkine, 1983, Livre III, chapitre VII : « De la Neutralité & du passage des troupes en pays neutre », § 119.

4. *Articles secrets et convention additionnelle du traité de Campo-Formio conclu le 26 vendémiaire an 6 (17 Oct. 1797)* : Art. 6 : S. M. Impériale et Royale cédera à la paix d'Empire à la République française la souveraineté et propriété du Frikthal et de tout ce qui appartient à la maison d'Autriche à la rive gauche du Rhin entre Zurzach et Bâle, moyennant qu'à la paix susdite S. M. obtienne une compensation proportionnelle en Allemagne qui soit à sa convenance. La République française rendra lesdits pays à la République helvétique, moyennant les arrangements qu'elles pourroient prendre entre elles sans porter préjudice à S. M. l'Empereur et Roi, ou à l'Empire.

Début 1798, des changements spontanés et pacifiques dans certains cantons

Au sein des cantons-ville suisses se produit une série de changements de régime, sans que l'on puisse les relier à une pression extérieure directe. On peut plutôt penser à une adaptation à l'air du temps, une réponse à des velléités anciennes.

Le 20 janvier, le Grand Conseil de Bâle décrète l'égalité de tous les citoyens et une assemblée nationale est convoquée. C'est le premier canton qui abolit l'Ancien Régime, sans la moindre intervention militaire, ni intérieure pour résister au renversement de régime, ni étrangère pour la faciliter.

Le 27 janvier à Fribourg, un décret proclame la souveraineté du peuple, le 6 février le gouvernement promet par affichage une nouvelle constitution, le 12 février la bourgeoisie commune et les sujets deviennent politiquement égaux.

Le 31 janvier, les Conseils de la Ville de Lucerne abolissent le régime aristocratique et mettent en chantier une nouvelle constitution. Aucun élément militaire n'est discernable dans ce changement de régime lui aussi de nature purement politique.

Le 5 février, les Conseils de Zurich reconnaissent la « liberté et égalité » de la Ville et de la campagne et instituent une Assemblée nationale qui se réunit le 21 février. C'est une réponse positive tardive aux révoltés de Stäfa de 1795. Cette fois non plus, il n'y a eu aucune opération militaire.

Le 6 février les Conseils de Schaffhouse accèdent à l'exigence d'égalité formulée par les communes rurales 5 jours plus tôt et lancent l'élaboration d'une nouvelle constitution, comme à Bâle, Lucerne et Zurich, sans la moindre intervention militaire, ni défensive ni offensive, ni intérieure, ni étrangère.

Dans ces 5 cantons, la majorité des cantons-ville, la fin de l'Ancien Régime se fait pacifiquement, même si ici ou là un logis baillival est pillé et incendié et que quelques membres de la classe dirigeante ont été « bousculés ». Déjà dans le passé on se contentait de jeter l'un dans une fontaine ou de couper les cheveux d'un autre par exemple.

Schéma différent ailleurs : les militaires arrivent après le changement de régime

Le 24 janvier un « Comité de Réunion » proclame à Lausanne la « République lémanique ». Le lendemain 25 les troupes bernoises occupent brièvement le château de Lucens puis LLEE de Berne ordonnent aux baillis et aux troupes de se retirer en terres germanophones. Le changement de régime s'est ici aussi fait sans intervention militaire directe, à peine défensive, en rien offensive, sans négliger la « pression » de la division détachée de l'armée française d'Italie, forte d'un peu moins de 10'000 militaires massés sur la frontière à Versoix.

Le 26 janvier, l'incident de Thierrens, dans lequel 2 hussards messagers français sont tués, par erreur, par des Vaudois (et non des Bernois !) sert de prétexte au général Ménard, commandant à Versoix, pour entrer en territoire vaudois le 28 janvier suivant. L'invasion du Louable Corps helvétique a commencé.

Ce n'est que ce même 28 janvier que le Directoire, qui à Paris ignore encore ces événements, désigne le général Schauenburg pour prendre le commandement d'un corps d'armée, appelé « *Division de l'Erguël*⁽⁵⁾ », formé de 16'000 hommes détachés de l'armée de Mayence. Cette division doit se rendre, par le département du Mont-Terrible (ci-devant Evêché de Bâle, éphémère République rauracienne⁽⁶⁾, rattaché à la France depuis 1793, agrandi par l'intégration du Jura sud en fin 1797⁽⁷⁾), à destination de Bienne. Il doit se mettre sous les ordres du général commandant toutes les forces « sur les frontières de l'Helvétie » et prendre position sur celles des cantons de Soleure et de Berne, ouvrant ainsi un potentiel « front nord ».

Le 6 février, LLEE de Soleure informent Schauenburg : depuis le 22 janvier les autorités soleuroises ont modifié leurs structures et elles lui font confiance : désormais la France ne peut plus rien reprocher à Soleure et doit respecter ainsi sa souveraineté. LLEE se gardent bien de mentionner que nombre de « *patriotes* » ont été enfermés pour avoir réclamé depuis Olten ce changement de régime. Les milices sont mises sur pied pour défendre le territoire soleurois contre toute velléité d'invasion française.

Sur le « front sud », le général Brune a succédé à Ménard à la tête de la « Division du Pays de Vaud ». Il est le nouveau commandant en chef de toutes les troupes françaises « *sur les frontières de l'Helvétie* ». ⁽⁸⁾

Depuis le territoire vaudois il mène, au nom du Directoire, des « négociations » avec LLEE de Berne tendant en apparence au renversement du régime. Il n'est jamais satisfait des modernisations proposées (établissement de l'égalité des habitants de la ville et des campagnes par exemple). Par des exigences dilatoires, il les prolonge en réalité pour permettre à son subordonné Schauenburg de s'avancer par le territoire français jusqu'à Moutier (pour agir contre Soleure) et Bienne (pour agir contre Berne et Soleure). Il requiert pour ses propres troupes des renforts en artillerie surtout, sa division en étant totalement dépourvue.

5. Seigneurie (ou bailliage) de l'évêché de Bâle du XIII^e s. à 1797, correspondant à peu près à l'actuel district bernois de Courtelary, comprenant la vallée de la Suze, Tramelan et Perles (auj. distr. de Büren). BEUCHAT-BESSIRE, Anne : « Erguël », in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (cité : DHS), Tome 4, p. 525, Hauterive, Attinger, 2005.

6. Première république sœur de la République française, proclamée le 17 décembre 1792, disparue le 23 mars 1793. BANDELIER, André : « République rauracienne », in: DHS, Tome 10, p. 363, Hauterive, Attinger, 2011.

7. Le 15 décembre, le général Gouvion Saint-Cyr prend possession des bailliages méridionaux de l'ancien évêché de Bâle, qui forment les cantons de Moutier, Malleray, Courtelary, Bienne et La Neuveville. BANDELIER, André : « République rauracienne », in: DHS, Tome 10, p. 363, Hauterive, Attinger, 2011.

8. Le détail des événements à lire dans *L'invasion de 1798, Documents français*, sous la direction de Derck Engelberts et Jürg Stüssi-Lauterburg, Auvier, Le Roset, 1999.

Conformément aux instructions que Brune a reçu du Directoire, ce dernier déclenche le 2 mars l'attaque contre le Louable Corps helvétique, en visant principalement Berne, symbole aux yeux de Reubell de l'oligarchie arrogante, méprisante à l'égard de sa propre population et de la Révolution française. Ce même jour, Fribourg tombe sous l'assaut de Brune et Soleure capitule devant Schauenburg. Des régimes provisoires sont mis en place dans les deux cantons en attendant la proclamation de la République helvétique.

Les situations de ces deux cantons diffèrent cependant :

- à Soleure, l'arrivée des troupes françaises se contente de parachever une révolution interne imparfaite. Les « *républicains* » d'Olten emprisonnés sont libérés et les Français y sont accueillis en libérateurs. Le mouvement militaire permet ici de consolider la disparition d'un Ancien Régime dont les troupes se sont battues vainement contre l'envahisseur ;

- à Fribourg, le changement est venu du patriciat, la défense anti-française a été commune, bien que peu motivée du côté francophone. Cette « *base arrière de la contre-révolution* » n'a pu résister à l'invasion, et le personnel politique reste en partie en place.

Le 3 mars, le gouvernement bernois démissionne et met en place un « *Gouvernement populaire provisoire* » dirigé par von Frisching, président sortant de la « *commission de capitulation* » et meneur du « *parti de la paix* ». C'est à lui qu'il incombe de gérer la guerre désormais ouverte entre Berne et la France.

Le 4 mars, Schauenburg a renvoyé à l'expéditeur une demande de capitulation⁽⁹⁾ signée par Frisching. Son ordre de mission ne lui donnait aucun pouvoir de négociation, rôle dévolu au seul Brune. Ce document ne semble pas lui avoir été soumis.

Les troupes françaises préparent l'attaque, déclenchée le 5 mars au matin et qui aboutit à la capitulation des Bernois le même jour à midi. Les rares troupes envoyées en renfort par d'autres cantons, notamment Schwyz et Zurich, ont une façon pour le moins curieuse de faire « *ce que leur prescrivaient les engagements les plus sacrés envers leurs alliés.* »⁽¹⁰⁾ Elles sont restées l'arme au pied, autorisées par les vainqueurs à se retirer avec armes et bagages, « *promettant de ne point porter les armes contre la République française.* »⁽¹¹⁾

Les troupes de Schauenburg sont aux portes de la ville. Il a vaincu les Bernois à Fraubrunnen et au Grauholz. De son côté, Brune a été bloqué à Neueneegg où l'armée d'Ancien Régime a sauvé l'honneur. On peut s'étonner que des troupes ayant combattu à Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli, Millesimo et Mantoue se soient trouvées bloquées sur la Singine et n'ont pu franchir de manière décisive le pont de Neueneegg.⁽¹²⁾

9. Le facsimile de ce dossier est reproduit dans *L'invasion de 1798*, pp. 209 à 214.

10. Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, (cité BNUS), MS 0.483/53, 16 ventôse an 6 [6 mars 1798], *Au Château de Frienisberg, Römer, commandant les troupes zurichoises, Réponse à la sommation du général Schauenburg*

11. BNUS, MS 0.483/54, 16 ventôse an 6, *Ordre de Laisser-passer*, général Schauenburg, aux troupes françaises.

12. Voir les articles de HINTERMANN, Robert : « Le combat de Neueneegg, 5 mars 1798 », *Revue militaire suisse*, 1910 : N° 11, novembre, pp. 845-862 et N° 12, décembre, pp. 949-967 et STEINER, Gustave : « La chute de l'ancienne

Dans le cas de Berne, la force d'invasion n'a donc pas non plus produit elle-même le changement de régime politique. C'est la menace que représente son arrivée qui aboutit à la démission des anciennes autorités, remplacées par un pouvoir provisoire chargé de capituler pour éviter la guerre. Comme à Soleure, les Français n'ont que consolidé un changement de régime qui ne serait toutefois pas intervenu sans leur présence sur les frontières.

Ainsi, les 7 cantons-ville ont changé de régime : 4 sans intervention militaire aucune, 2 sous la pression résultant de la posture menaçante des troupes françaises et un seul par leur arrivée après avoir vaincu de trop faibles forces défensives.

Dans bien des anciens bailliages de l'ancien Etat de Berne, les Français sont accueillis en libérateurs. Ainsi naissent, après le canton Léman, ceux d'Argovie et de Baden comme celui d'Oberland, détaché de celui de Berne, réduit à la partie centrale de l'ancienne République.

Premier bilan après l'invasion par les Français

Le 4 avril, il n'y a plus de pays sujet en Suisse. Tous les bailliages ont un statut d'égalité de cantons dans la nouvelle république en création, sous de multiples formes. Dans le reste de la Suisse on pense ainsi être à l'abri de toute intervention supplémentaire. C'était sans compter avec les volontés parisiennes.

Non content d'avoir prélevé 3 millions de francs du trésor de Berne pour contribuer à financer la campagne d'Egypte et 400'000 francs des caisses vaudoises pour verser les arriérés de soldes des troupes venues d'Italie, le Directoire soulage sa trésorerie et reporte les charges d'entretien (soldes et vivres) des 16'000 hommes restant en Suisse après le retrait des troupes de Brune. L'armée française en Helvétie tient aussi une position avancée vers l'est pour protéger la frontière orientale de la France contre une potentielle attaque autrichienne.

Le Directoire impose à son voisin oriental une forme étatique unitaire fortement inspirée de la France. Ce sera la « *République helvétique une et indivisible* » proclamée à Aarau le 12 avril par les députés de 10 cantons (sur 18 prévus).

Problème principal de ce nouvel Etat : il ne dispose d'aucun moyen régalien : ni administration, ni finances, ni monnaie, ni législation, ni police et surtout aucune force militaire pour maintenir le nouvel ordre républicain. Il est impossible de se baser sur une structure étatique centralisée antérieure. Les 13 structures cantonales antérieures n'en offrent pas même un embryon, tout est à créer *ex nihilo*.

Face aux résistances qui s'annoncent contre ce nouvel ordre dans les 6 cantons à *landsgemeinde*⁽¹³⁾, les troupes françaises sont donc la seule force contraignante à la disposition du nouveau régime.

Elles assurent en priorité la sécurité des autorités législatives, exécutives et judiciaires en constitution. Pour la France, elles font partie d'un dispositif défensif avancé, stratégique contre l'Autriche avec laquelle les négociations à Rastatt piétinent. Au cours de la suite de l'année 1798, le général en chef Schauenburg devra en permanence coordonner ces deux missions qui n'ont pas toujours les mêmes contingences.

Changements de régime dans les cantons «démocratiques»

Uri, Schwyz, Nidwald⁽¹⁴⁾, Zoug, Glaris, Appenzell sont rétifs à accepter le nouveau régime pour des raisons de culture politique : ils n'y voient aucun gain en termes de démocratie, estimant, non sans raisons, que leur antique système est depuis des siècles exemplaire dans ce domaine. Propagée par une partie du clergé, catholique surtout, il y a aussi la crainte de l'athéisme révolutionnaire.

Les relations conflictuelles ville-campagne n'y ont jamais eu cours. Les habitants des bailliages dépendant de ces 6 cantons, tels ceux de l'abbaye de Saint-Gall ou de la Léventine et du Tessin par exemple, sont pourtant loin de partager cette opinion, subissant la domination depuis des siècles. Il n'y a pourtant pas de révolte armée contre les cantons dominants sous réserve d'une tentative de rattachement de Lugano à la République cisalpine, repoussée par les volontaires pro-helvétiques luganais.

L'Helvétie institue aussi de nouveaux cantons. Les cantons fondateurs de la Confédération et Zoug sont fondus en un seul canton de « *Waldstätten* ». Le canton de la Linth réunit l'ancien canton de Glaris à ses anciens bailliages. Appenzell est réuni à Saint-Gall dans le nouveau canton du Säntis. Certains antiques Etats sont ainsi réduits au statut de simples districts et à un rôle purement administratif, comme les départements français. L'Helvétie crée enfin deux cantons italophones au sud du Saint-Gothard : Bellinzona et Lugano.

Le 1^{er} avril, 4½ des 6 anciens cantons (UR, SZ, NW, ZG, GL) se réunissent pour rejeter le nouveau régime. Sans la moindre implication de Paris, c'est à la demande du Directoire helvétique que le général en chef français adresse des proclamations aux « *insurgés* », enjoignant les récalcitrants à se ranger sous la bannière de la République helvétique. Il leur laisse un délai de réflexion de 12 jours qui s'achève le 18 avril :

13. Institution officielle des cantons campagnards, assemblée solennelle lors de laquelle les citoyens jouissant du droit de vote élisent les autorités et débattent des affaires du pays. Apparue au bas Moyen Age, elle ne subsiste à l'échelon cantonal au XXI^e siècle qu'en Appenzell Rhodes-Intérieures et à Glaris. STADLER, Hans : «Landsgemeinde», in: *DHS*, Tome 7, pp. 534-536, Hauterive, Attinger, 2008.

14. Dans le canton d'Unterwald, le demi-canton d'Obwald et le couvent d'Engelberg acceptent sans problème majeur le nouveau régime.

« Si (...) les assemblées primaires (...) n'ont pas été réunies pour l'acceptation de la constitution (...) le général en chef regardera les dits gouvernements comme complices des oligarques suisses et prendra à leur égard des mesures promptes et sévères. »⁽¹⁵⁾

Le 5 avril, la landsgemeinde de Schwytz décrète que tout porteur de la constitution helvétique sera considéré comme « *traître à la patrie* ». Ce document est aussi appelé *Ochsenbüchlein* du nom de Pierre Ochs, le principal rédacteur. Certains cantons mettent sur pied leurs milices pour renverser le nouveau régime. Cette « mobilisation » se fait en ordre dispersé, corollaire néfaste caractéristique de l'Ancien Régime. Uri, Schwytz et Nidwald se promettent une assistance réciproque. Saint-Gall et Appenzell refusent de leur porter secours, d'autres promettent une aide, dépêchent des délégués au Conseil de guerre, mais tardent à envoyer des renforts concrets. Le lieutenant-colonel Alois Reding, vétéran du service d'Espagne, rentré en 1794 au pays et *Landeshauptmann* (capitaine du pays) depuis 1796 est chargé par Schwytz du commandement en chef des opérations.⁽¹⁶⁾

La landsgemeinde de Schwytz a juré le 16 avril qu'on préfère mourir en respectant sa religion et sa patrie, plutôt que de vivre sous le régime helvétique (français et diabolique). La landsgemeinde de Zoug contraint son gouvernement à entrer en guerre aux côtés de Schwytz le 17 avril. Ces deux décisions soulignent le caractère de révolte populaire armée contre le nouveau régime. Ce sont les représentations populaires traditionnelles et légitimes – il faut le souligner – et non les gouvernements de ces cantons qui sont à la manœuvre. C'est une défense militaire populaire de l'ancienne forme du gouvernement. Les peuples s'opposent ouvertement à leurs autorités constituées anciennes et légitimes, prêtes elles à composer avec le nouveau régime.

Trois jours après l'échéance de l'ultimatum, le 21 avril, Schauenburg assure le gouvernement suisse de son soutien. Il ne met en marche des troupes que le lendemain 22 avril. Paris est juste informé des opérations à venir. Mais ce même jour c'est Reding qui lance l'offensive. Il vise simultanément Zurich, Berne et Lucerne. Son objectif stratégique est Aarau, la capitale provisoire de l'Helvétique. Il commet ainsi l'erreur de disperser ses 11'000 hommes sur 3 axes fort distants les uns des autres, ne pouvant donc ni fournir un effort principal ni exploiter un éventuel succès.

Face à cette armée « d'insurgés », il n'y a en Suisse qu'une force de 16'500 à 17'000 militaires français. Pour contrer l'insurrection, 10'000 en seront détachés, divisés en 2 brigades de forces sensiblement égales conduites par les généraux Jordy (4'565 hommes à l'aile droite) et Novion (5'279 à l'aile gauche).⁽¹⁷⁾ Initialement, le nouveau pouvoir

15. *Actensammlung der Helvetischen Republik*, Bern, Stämpfli'sche Buchdr., (cité ASHR), Vol. 2 *Juli bis September 1798*, (1887) pp. 607-608 – Services Historiques de la Défense, Archives de l'armée de Terre (cité SHAT), B 2 64, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au Quartier général à Berne, Le Général en chef*, [Proclamation à Appenzell, Saint-Gall et Toggenburg].

16. WIGET: Josef : «Reding, Alois», in: *DHS*, Tome 10, p. 258, Hauterive, Attinger, 2011.

17. Pour le détail, cf. Annexes 14.3 et 14.4 de ma thèse de doctorat : *Les soldats français arrivent en Suisse. 1798 : libération ou occupation ? La perspective française*. Tome 4 : Annexes, p. CLXXX.

est donc défendu par une force numériquement inférieure aux insurgés. Les tenants d'une histoire hagiographique de la résistance contre l'occupant français ont longtemps prétendu le contraire.

Le général français agit en totale autonomie par rapport à Paris, certes informé des actions en cours, mais qui n'intervient pas dans ces opérations, ni pour les empêcher et à peine pour les soutenir en envoyant la 109^e de ligne en renfort depuis l'Alsace.⁽¹⁸⁾ Le gouvernement suisse est seul à la manoeuvre. Sa survie dépend de cette force militaire étrangère. Elle est à sa libre disposition pour agir sur son territoire. Au général en chef d'accorder ces besoins à ceux, stratégiques, de la France dans la région.

Les forces «gouvernementales» franchissent la Reuss le 26 avril. Les opérations se terminent le 3 mai au matin. Dans cette brève campagne, deux armées totalement différentes s'affrontent : les insurgés défenseurs de l'ancien ordre des choses avec leurs antiques milices face aux troupes aguerries, « professionnelles », du côté des autorités nouvelles.

Inutile de détailler les opérations ici,⁽¹⁹⁾ mais il faut relever que les miliciens ont fait preuve au niveau du combattant individuel d'une énergie combattive qui force déjà le respect des adversaires. Mais elles ont aussi payé un lourd tribut à l'absence cruelle de conduite et de commandement dans les grades intermédiaires, les officiers brillant par ... leur absence. Ces officiers avaient pourtant en nombre l'expérience du service étranger dans les régiments capitulés. Ce sont souvent les simples soldats ou sous-officiers vétérans du service étranger qui, jouissant de la confiance de leurs frères d'armes, ont tenté, avec parfois un peu de succès, de combler ces rangs d'officiers défaillants.

Les officiers, qui appartenaient souvent aux couches sociales supérieures, attendaient-ils de nouvelles places ou positions au service du nouveau gouvernement ? Ont-ils fui devant la défaite, selon eux, inéluctable ? Contrairement aux officiers français, ils ne sont pas aux côtés de leurs hommes. Les pertes le démontrent cruellement : parmi les 131 Français tombés au combat il y eut 5 officiers, un seul des 252 tués helvétiques est officier. Cette défection mériterait une recherche plus approfondie. Elle n'a fait à ce jour l'objet d'aucune analyse dans les archives des cantons concernés.

Seul le haut commandement schwytois s'est montré à la hauteur, en particulier Reding. Il a su rompre le combat au moment où tout espoir était perdu. Il a pu négocier un armistice honorable, ce qui a permis de sauver d'innombrables vies de ses hommes et préserver la Suisse centrale d'une occupation par des troupes françaises.

18. Elle arrive en Suisse entre les 29 avril et 1^{er} mai 1798 avec ses 2540 hommes.

19. Les détails figurent dans : ENGELBERTS, Derck, VOGEL, Lukas, MOSER Christian : *La résistance armée contre la République helvétique 1798*, (Série « L'histoire militaire sur le terrain », cahiers 8a : *Information de base*, et 8b *Documentation complémentaire*), Au, Ecole militaire supérieure, 1999.

Les troupes françaises n'ont remporté de victoire significative que sur quelques points, surtout là où il n'y avait aucun officier pour diriger la défense. Mais elles ont atteint leur objectif stratégique principal, l'« épïcentre européen » de la contre-révolution selon Schauenburg : le couvent d'Einsiedeln et sa « Vierge noire ». En maints endroits, les troupes aguerries de la République n'ont pu l'emporter sur les miliciens défendant la mère patrie en des lieux symboliques rappelant aux combattants les glorieuses victoires du passé tels Sattel, Saint-Jost, et Rothenturm où les assauts des 3000 hommes de Jordy ont été repoussés.

Opposées à l'armée de ligne en rase campagne et engageant efficacement son artillerie, les milices ne tiennent pas l'assaut. A l'inverse, l'armée de ligne est souvent en difficultés lorsqu'elle ne peut se déployer dans un terrain qui ne lui est pas propice. Avec un baptême du feu reçu entre 1770 et 1772 en Corse contre les insurgés de Paoli, Schauenburg ne craint pas ce combat en terrain hostile. Il sait que s'il veut faire plier les Suisses, il doit les battre dans le terrain qu'ils lui imposent. Il engage donc les effectifs nécessaires pour percer le front sur une position, lui permettant de prendre à revers celles qui résistent. L'énergie du choc français a neutralisé puis surpassé l'efficacité du feu suisse et permis d'imposer par la force militaire le nouveau régime à la Suisse centrale.

Une dernière opération militaire française contre des Suisses

Le décret du Corps législatif helvétique du 12 juillet exige la prestation par tous les citoyens du « *serment patriotique* ». Il est rejeté par certains prêtres comme « impie ». Fin août, le district de Nidwald, surtout le chef-lieu Stans, y répond par un soulèvement.

La révolte est violemment réprimée par les troupes françaises. Schauenburg engage cette fois une force considérablement plus importante pour affronter les 1500 à 1600 insurgés⁽²⁰⁾. Une opération d'encerclement d'envergure met en mouvement près de 9'000 Français. 3'500 sont postés en plus en réserve en cas de « contagion » sur des régions voisines, telles que les ci-devant cantons d'Uri et Schwytz.

Ayant emporté dans l'élan les différentes positions défensives vigoureusement défendues par les Nidwaldiens, une partie des troupes françaises se livrent pendant 2-3 heures à la destruction de la petite localité de Stans avec tout le train des exactions suivant un tel événement, qualifiables de crimes de guerre selon les normes actuelles. Elles choquent déjà l'opinion européenne à l'époque jusqu'à Londres où on relate les événements⁽²¹⁾.

Les insurgés, menés par le capucin Styger et un sous-officier vétéran du service étranger, n'ont aucun officier digne de ce nom à leur tête. Nul cadre formé à l'action militaire n'a été identifié pour conduire ces vaillants combattants, excellents tireurs, exploitant tous les avantages de leur propre terrain. Cette demie journée de combats

20. Schauenburg estimait les insurgés à environ 2'600 hommes.

21. *The Fall of Underwald, by an eye witness*, London, J. Wright, 1798, 20.p.

occasionne au moins 108 tués du côté des Français, témoignage de la virulence de la défense.⁽²²⁾

Aveuglé par son fanatisme, Styger n'a pas la clairvoyance d'un Reding pour rompre le combat au moment où l'honneur est sauf mais tout espoir perdu. Il a sacrifié 435 vies de ses ouailles et provoqué la destruction de Stans qu'il prétendait défendre. Comble d'hypocrisie : Styger s'enfuit avant la fin des combats et sauve sa peau, faute d'avoir pris soin des vies des habitants de Stans.

Ici encore, les Français ne sont intervenus qu'aux ordres et selon les directives du seul gouvernement helvétique dont la survie ne dépend toujours que de ces troupes étrangères. Le tout nouvel Etat n'a toujours pas de force militaire propre. Il provoque même des mouvements séditieux en exigeant l'établissement de listes des jeunes de 20 à 25 ans pour en faire, comme sous l'Ancien Régime, les membres des milices. Cette opération devait permettre de les réactiver, en cas de besoin, pour former la base d'une armée nationale propre mobilisable.

La position des anciens alliés de la Suisse face au nouveau régime

Une partie des ci-devant alliés des Suisses ont été purement et simplement intégrés à la France, généralement par décision des autorités provisoires qui négocient ces rattachements de gré à gré avec la Grande Nation. Les premières troupes n'y arrivent par la suite que pour couvrir la nouvelle frontière et assurer, en cas de nécessité, la tranquillité dans ces nouveaux territoires français.

Dans cette catégorie :

la République rauracienne est devenue le département du Mont-Terrible le 21 mars 1793. Il s'agrandit le 17 novembre 1797 par la prévôté de Moutier-Grandval et l'Erguël, le 7 février 1798 avec les 4 communes de la Montagne de Diesse et la Ville de Bienne ;

Mulhouse le 15 mars 1798 ;

la fière République de Genève est réduite le 15 avril 1798 à l'état de banal chef-lieu du département du Léman.

La Principauté de Neuchâtel présente un cas particulier. Seule monarchie rattachée au Louable Corps helvétique, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III en est le « *paternel et gracieux* » prince souverain. Par le Traité de Bâle du 5 avril 1795, la Prusse est en paix avec la France. La neutralité de ce puissant souverain porte sur l'ensemble de ses Etats, donc aussi sur Neuchâtel. Ce petit territoire conserve pendant encore 50 ans son Ancien Régime sans modification ni interruption, même sous le règne d'Alexandre Berthier (1806-13), jusqu'au Printemps des Peuples. Ce n'est qu'au 1^{er} mars 1848 qu'une

22. Du 26 avril au 3 mai, soit une semaine de campagne, les Français ont perdu environ 125 hommes.

opération menée par une troupe révolutionnaire conduite par un l'horloger Courvoisier et l'officier fédéral Girard que la « *Principauté et canton* » devient « *République et canton* » de Neuchâtel. C'est l'unique révolution de 1848 qui déploie encore tous ses effets de nos jours.

La République des Sept-Dizains du Valais était une autre alliée des Suisses sous l'Ancien Régime. Les événements s'y sont aussi précipités : le 22 février, à l'instigation du résident français Mangourit, le Bas-Valais francophone proclame son indépendance puis intègre une nouvelle « République valaisanne ». Elle devient purement et simplement un canton de l'Helvétie en avril 1798, jusque là sans heurts.

Les Haut-Valaisans germanophones ont perdu leur ascendant sur le Bas-Valais. Ils s'insurgent et réclament au moins la pleine souveraineté valaisanne. Ils sont 5 à 6'000 à prendre les armes, contraignent le capitaine Eugène de Courten de se mettre à leur tête, descendent sur Sierre le 6 mai et s'emparent le lendemain de Sion, la capitale dépourvue de toute protection militaire et d'où le gouvernement provisoire s'est enfui. Le 8 ils s'avancent jusqu'à Riddes où ils rencontrent un millier de Vaudois venus en renfort de 1'200 Bas-Valaisans, avant-garde des autorités provisoires.

Il n'y a pas le moindre soldat français dans la vallée du Rhône à cette date. Différentes troupes, fortes de 3'200 hommes, sont détachées de l'aile droite de l'armée française d'Helvétie. Commandées par le général Lorge, elles sont accompagnées de 1500 Vaudois et arrivent le 13 mai à Martigny. Les opérations se déroulent du 17 au 19 mai.⁽²³⁾ Les troupes françaises rétablissent l'ordre républicain helvétique en Valais avant de se retirer pour en préserver les maigres ressources alimentaires. Les troupes françaises ont été dirigées ensuite sur Milan en renfort de l'armée d'Italie. Les Vaudois ont été renvoyés chez eux.

En Valais, le nouveau régime ne peut donc être rétabli et conforté que par une action frontale de l'armée de ligne contre des insurgés, là aussi mal conduits et dont le nombre a rapidement décru entre le début de l'insurrection et celui des combats. Le résultat en sera le sac de Sion, dans lequel les ecclésiastiques paieront un lourd tribut, ayant pour certains joué les meneurs des insurgés, en habits sacerdotaux mais armes à la main.

Dernier grand allié dont il faut évoquer ici le cas : celui des Grisons ou de la République des III Liges (Ligue de la Maison-Dieu, Ligue Grise, Ligue des Dix-Juridictions), alliée depuis 1524. C'est une sorte de Confédération miniature, Etat souverain enclavé entre les Confédérés et l'Autriche. L'Empereur y possède la seigneurie de Rhäzüns (village et château), les villages d'Ems, Felsberg, Bonaduz. Ces possessions donnent à l'Empereur tous les droits attachés à la seigneurie dans la Ligue Grise, dont celle de participer aux organes politiques des Grisons. Il possédait aussi la seigneurie de Tarasp et exerçait

23. Cf. note 18 supra.

sa tutelle sur les moniales de Münster et le diocèse de Coire.⁽²⁴⁾ Cette relation avec l'Empereur a exclus les Grisons des articles secrets de Campo-Formio relatifs à la Suisse.

Territoire sujet des Ligues, la Valteline a demandé en vain en 1797 le statut d'égalité. Devant ce refus et soutenus, certains disent poussés, par Bonaparte, la Valteline, avec Bormio et Chiavenna, est rattachée à la République cisalpine le 22 octobre 1797, amputant les Grisons d'un quart. Un « Landtag » extraordinaire réunit 50 représentants par Ligue pour « prendre les rênes du gouvernement » le 22 novembre 1797.

En 1798, ce gouvernement provisoire nomme une commission pénale de 48 membres (16 par Ligue) qui juge et condamne le 14 avril les responsables de la perte de la Valteline. Reste la question du rattachement des Grisons, sous le nom de canton Rhétie, à l'Helvétique. Le Landtag établit aussi un règlement uniformisant son organisation militaire.

La Diète grisonne se réunit le 20 juillet et rejette le rattachement à l'Helvétique dans un vote par communes (34 contre, 11 pour et 16 abstentions). En août on pose la question s'il faut conserver la nouvelle organisation constitutionnelle. On décide le retour à l'ancien ordre qui rétablit les Ligues dans leurs statuts et prérogatives. Les événements se limitent à des bagarres dans certaines localités et à des mesures répressives, d'abord contre les tenants de l'Ancien Régime, puis contre la « *patriotes* » qui les ont emprisonnés.

Conformément aux dispositions de Campo-Formio, Schauenburg a l'interdiction formelle de pénétrer en territoire grison. Il obéit et assiste, impuissant, à ce qui se passe entre Coire et Reichenau. Le résident français Florent-Guyot, qui tente de contrer les intrigues autrichiennes par les siennes, l'informe en flux tendu. Le Conseil de guerre grison décide en septembre de lever 6'000 hommes (2'000 par Ligue) pour la « *défense des frontières* ».

Sous le fallacieux prétexte de menaces françaises supposées et de besoin de maintien de l'ordre, le Conseil de guerre va plus loin. Il enfreint ses obligations de neutralité et requiert l'arrivée de troupes autrichiennes. Elles arrivent dans la nuit du 18 au 19 octobre, fortes dans un premier temps de 4'000 hommes. Il n'y a aucune opposition militaire française.

Ce faisant, cet allié a rompu le lien multiséculaire avec la Suisse en ayant recours aux forces armées d'un Etat voisin pour préserver l'Ancien Régime plutôt que d'accepter d'être réduit à l'état de simple entité administrative d'une République helvétique dont l'action répressive contre Nidwald a, sans doute aucun, donné une piètre image.

Les Grisons privilégient les Autrichiens aux Français, transformant leur territoire en théâtre de guerre au cours de l'année 1799. Sa population a subi, au prix fort, les passages succesifs des Autrichiens, Français, Russes et Français à nouveau, pour finalement se trouver intégrés à l'Helvétique.

24. PIETH, Friedrich, *Graubünden als Kriegsschauplatz 1799-1800*, Chur, Bischofberger, 1940, p.12.

Bilan des différents engagements des troupes françaises

Force est de constater que les troupes françaises ont joué un rôle très différencié face aux multiples situations présentées dans le modeste espace helvétique, aux éléments le composant si divers entre cantons-ville (aristocratiques ou de corporations), cantons à landsgemeinde (démocratiques), territoires sujets, bailliages, alliés et sujets d'alliés.

Premier cas de figure : dans un nombre important des ci-devant Etats souverains du Corps helvétique, le changement de régime s'est fait sans la moindre intervention militaire et de manière totalement autonome. Peuvent être cités : les cantons et allié suivants : Bâle, Lucerne, Zurich, Schaffhouse et le Valais.

Dans un 2^e cas de figure, le changement de régime se fait certes de manière autonome et sans intervention militaire directe, ni défensive ni offensive, mais sous la pression psychologique et militaire de la France qui a porté ses troupes sur les frontières. C'est le cas pour les Vaudois, Fribourgeois, Soleurois et Bernois. Chaque fois, les Français n'y arrivent qu'après le renversement du régime. Ils prétendent « protéger » les nouvelles autorités. En réalité la France profite de l'aubaine pour étendre sa zone d'influence militaire au territoire helvétique en menant ce qu'il faut bien qualifier de guerre d'agression contre la Suisse.

Les sources ne donnent aucune indication d'une quelconque volonté d'annexer la Suisse à la France, comme cela a été fait dans la Sarre et avec les ci-devant Pays-Bas espagnols.

Plus tardivement, il faut aussi ranger dans ce cas de figure la Suisse orientale avec Appenzell, Saint-Gall, le Toggenbourg et les anciens bailliages du Rheintal. L'arrivée de troupes françaises s'y fait surtout pour des raisons stratégiques proprement françaises. La seule crainte de leur venue a poussé ces parties à se ranger à la « raison révolutionnaire » moyennant la réponse attendue à des proclamations, analogues à celles adressées à la Suisse centrale, tenant en réalité bien plus de véritables ultimatums.⁽²⁵⁾ L'exemple de Schwytz qui venait de plier devant la force militaire a fortement contribué à ce « retour à la raison », selon le langage des autorités de l'époque.

Troisième cas de figure : si elle ne l'impose pas, c'est l'arrivée sur site des soldats de la Grande Nation qui provoque le changement de régime. Basculent ainsi les cantons à landsgemeinde, contraints d'accepter le nouveau régime par la force des armes françaises. A souligner que ces Français agissent sur mandat exprès des autorités helvétiques nouvellement constituées. Cela scelle les destins d'Uri, Schwyz, Nidwald, Zoug et Glaris.

25. SHAT B 2 64, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au Quartier général à Berne, Le Général en chef, au gouvernement provisoire du canton de Frauenfeld* ; SHAT, B 2 64 – ASHR, Vol I, pp 607-608, 5 avril 1798, Aux gouvernements actuels d'Appenzell, St. Gall, et Toggenburg] ; ASHR, Vol. 1, p. 623, 5 avril 1798, [Aux gouvernements provisoires du Rhintal, Werthenberg, Sargans, Ustnach et Raperschveil et de Caster]

Conclusions générales

Au bilan, le rôle des militaires français dans l'écroulement des Anciens Régimes et l'établissement du nouveau est particulièrement confus dans le cas helvétique. Cela tient surtout à la forme étatique particulière de la Suisse d'Ancien Régime. Ce n'est pas un Ancien Régime qu'il a fallu renverser, mais au moins 13 ! et le tout pour le remplacer par un seul nouveau.

Les anciens cantons avaient partout des formes de milices, exercées régulièrement (surtout le tir) mais mobilisées rarement et le moins longtemps possible. Il fallait en priorité limiter les coûts et ne pas retirer les bras nécessaires à la campagne !!!

En plus, l'organisation militaire était différente partout, aucune coordination n'était assurée et encore moins exercée. Aucune forme de force de maintien de l'ordre structurée autre que les gardes urbains et champêtres n'était réellement active. Les anciens gouvernements ne pouvaient compter que sur les milices et sur un corps des officiers plus ou moins bien organisé et exercé, en fonction de l'expérience acquise le plus souvent au service étranger. La connaissance individuelle du terrain, le maniement et le tir avec l'arme personnelle étaient les seuls atouts des miliciens. Quelques centaines de soldats français l'ont payé de leur vie.⁽²⁶⁾

On est donc assez loin de l'image du Suisse invincible, combattant redoutable dont ils faut s'assurer, chèrement, les services. Ces qualités ne se sont en général manifestées qu'au sein des régiments capitulés aux services des différentes couronnes européennes. Nul n'est prophète en son pays, pas plus le soldat suisse qu'un autre.

Lorsqu'à Paris on décide que la survivance des Anciens Régimes suisses a assez duré et trop permis aux émigrés, aristocrates et religieux surtout, d'intriguer contre la Révolution, il suffit que des troupes assez modestes se massent aux frontières pour provoquer l'implosion des anciens systèmes en Suisse.

Paris n'entend pas qu'ils soient remplacés par 13 nouveaux régimes. Ce sera une République-soeur sur un modèle proche de la constitution de l'an III, plus facile à contrôler. La présence de ses troupes sur le sol helvétique a permis la mise en oeuvre de ce projet.

On dira donc que les Anciens n'ont été que très partiellement renversés par les soldats français. Sans eux cependant, le Nouveau n'aurait en aucun cas vu le jour et encore moins duré. Les militaires français ont été les déclencheurs, surtout indirects, des changements de régime en Suisse sans les mener eux-mêmes. Ils sont ensuite les seuls garants possibles du nouveau régime unique et centralisé.

26. La seule infanterie compte au moins 223 soldats et sous-officiers tués et 98 morts de leurs blessures.

Sans troupes françaises, la République helvétique n'aurait eu aucune chance de survivre. Leur retrait après les campagnes de 1799 et les batailles de Zurich provoque une période de forte instabilité, de coups d'Etat entre fédéralistes et centralisateurs.

Bonaparte, par l'Acte de Médiation de 1803, ramène calme et sérénité par la voie institutionnelle et non militaire, abolissant les décisions les plus incompatibles avec le caractère helvétique. C'est une autre histoire.

Author's short CV

[ORCID: 009-001-5705-1576](https://orcid.org/0009-0001-5705-1576)

Dr. ès sciences humaines et sociales, Université de Neuchâtel (Suisse), major (lib.)
Association suisse d'histoire et de sciences militaires.

Communication basée sur une fraction de ma thèse de doctorat : Les soldats français arrivent en Suisse. 1798: libération ou occupation ? La perspective française.<https://libra.unine.ch/search?query=Derck%20Engelberts>.

dcengelberts@bluewin.ch

DOI for this text: <https://doi.org/10.56092/JFJU6421>